



Flore de l'Ouest de la France : trois nouvelles listes rouges régionales labellisées par l'UICN

Sylvie MAGNANON

Conservatoire botanique national de Brest (siège)
s.magnanon@cbnbrest.com

Référence bibliographique de l'article : MAGNANON S., 2016 - Flore de l'Ouest de la France : trois nouvelles listes rouges régionales labellisées par l'UICN. *E.R.I.C.A.*, **30** : 2-4.

Le nombre de taxons de flore vasculaire connus dans l'Ouest de la France¹ s'élève à 3 528², tous rangs taxonomiques et statuts d'indigénat confondus. Compte tenu de cette grande richesse taxonomique, la mise en place de mesures de conservation de la flore suppose qu'au préalable, la situation de chacun des taxons ait pu être évaluée. Une telle évaluation est en effet le seul moyen de cerner les menaces et les enjeux, de prioriser les actions à mettre en œuvre et d'établir des stratégies de conservation et d'amélioration des connaissances à court, moyen ou plus long terme.

Afin de rendre comparables les évaluations de taxons appartenant à différents groupes taxonomiques, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a proposé une méthodologie standardisée permettant de réunir les éléments les plus objectifs possibles sur les menaces pesant actuellement sur les taxons de faune et de flore (IUCN Standards and Petitions Subcommittee, 2011 ; UICN France, 2011). En 2014 et 2015, le Conservatoire botanique national (CBN) de Brest s'est emparé de cette méthode pour évaluer l'ensemble des taxons de flore vasculaire des 3 régions de son territoire d'agrément : (Basse)-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire.

La méthodologie de l'UICN s'applique à tous les taxons indigènes, non hybrides et non douteux (au plan taxonomique notamment). Les taxons pour lesquels la méthodologie ne peut pas s'appliquer sont qualifiés de « NA » (méthodologie « Non Applicable »). Chaque espèce ou sous-espèce dite « évaluable » peut être classée dans l'une des 9 catégories de la liste rouge en fonction de son risque de disparition dans la région (fig. 1).

EX	Taxon éteint au niveau mondial	Taxons disparus
EW	Taxon éteint à l'état sauvage	
RE	Taxon disparu au niveau régional	
CR	Taxon en danger critique et peut-être disparu - CR*	Taxons menacés
EN	Taxon en danger	
VU	Taxon vulnérable	
NT	Taxon quasi menacé	Taxons à surveiller
LC	Taxon de préoccupation mineure	Taxons non menacés
DD	Taxon dont les données sont déficientes	Menace inconnue

Figure 1. Catégories de menace selon l'UICN

Le travail d'évaluation s'est déroulé de la même manière dans les trois régions, en 4 étapes :

1. **Élaboration du catalogue régional**

2. **Pré-cotation et préparation des données à analyser**

3. **Cotation des taxons**

4. **Finalisation et publication de la liste rouge** après validation par l'UICN et le CSRPN

L'analyse a porté sur l'ensemble des taxons connus dans les régions : 2 511 taxons ont ainsi été passés en revue en Basse-Normandie, 2 589 en Bretagne et 3 270 en Pays de la Loire. Au terme de cette analyse, trois listes rouges régionales ont été produites (Bousquet *et al.*, 2015 ; Dortel *et al.*, 2015 ; Quéré *et al.*, 2015). Chacune est constituée de l'ensemble des espèces ayant été évaluées,

¹ On entend par Ouest de la France le territoire couvert par le Massif armoricain et ses marges. Au plan administratif, ce territoire recoupe les régions Bretagne, Pays de la Loire et l'ex Basse-Normandie (Calvados, Orne, Manche).

² Source : base de données *Calluna* du CBN de Brest (consultée le 24 février 2016).

qu'elles soient menacées ou non (espèces cotées RE, CR*, CR, EN, VU, NT, LC ou DD, ainsi que des sous-espèces courant un risque de disparition ou déjà disparues (RE, CR*, CR, EN, VU et NT).

	Basse-Normandie		Bretagne		Pays de la Loire		
	Espèces	Taxons infra-spécifiques	Espèces	Taxons infra-spécifiques	Espèces	Taxons infra-spécifiques	
 RE	disparus au niveau régional	77	13	40	2	72	4
 CR*	peut-être disparus	5	0	11	1	23	4
 CR	en danger critique	51	2	31	3	67	1
 EN	en danger	50	3	41	1	50	3
 VU	vulnérables	184	9	88	8	119	5
 NT	quasi menacés	79	1	97	6	151	3
 LC	préoccupation mineure	833	59	881	60	977	69
 DD	données insuffisantes	61	60	93	84	135	71
	total des taxons évalués	1 487		1 450		1 752	

Figure 2. Bilan quantitatif des 3 listes rouges régionales

Dans les trois régions, le bilan montre (fig. 2) que **plusieurs dizaines d'espèces ont déjà disparu** (entre 3 % et 6 % des espèces selon les régions), la plupart étaient des espèces de zones humides (en particulier de tourbières et de bas-marais) ou de milieux agricoles tels que les cultures sarclées ou les zones de pacage extensif ayant subi des changements importants d'usage. Par ailleurs, **la flore menacée ou quasi-menacée (NT) représente, selon les régions, entre 20 % et 25 % de la flore indigène**³. Certaines espèces sont dans une situation très précaire, n'ayant plus qu'une seule station dans la région (*Elatine alsinastrum*, *Lobelia dortmanna* ou *Eryngium viviparum* en Bretagne, *Pinguicula vulgaris* ou *Drosera longifolia* en Basse-Normandie, *Hammarbya paludosa*, *Carex davalliana* ou *Seseli annuum* en Pays de la Loire). Évidemment, elles doivent faire (et font souvent) l'objet d'actions prioritaires de conservation. Les milieux littoraux, les zones humides et les milieux oligotrophes (en particuliers ceux liés à une exploitation agricole non intensive) sont parmi ceux qui abritent le plus d'espèces menacées. Il est important d'engager des suivis de leurs populations mais aussi des mesures de préservation de leurs habitats. De nombreux taxons ont par ailleurs subi une forte perte de stations du fait de l'urbanisation croissante. Ces menaces subsistent en périphérie des villes où une attention particulière doit être portée aux milieux naturels et semi-naturels. Sur le littoral, les efforts engagés restent à poursuivre pour maintenir en bon état les milieux dunaires et les zones humides des eaux saumâtres. Le bilan a aussi montré de **forts enjeux d'amélioration des connaissances** : pour près d'un taxon sur 10 en moyenne, il reste impossible d'estimer le risque de disparition à court terme car les données manquent souvent pour comprendre leur répartition réelle ainsi que leur trajectoire historique. Les inventaires restent à poursuivre, les données à engranger et à analyser.

> **Télécharger** les rapports complets sur :

http://www.cbnbrest.fr/site/html/regions/inventaire_region.html#vul

En savoir plus

BOUSQUET T., MAGNANON S., BRINDEJONC O., 2015 - *Liste rouge de la flore vasculaire de Basse-Normandie*. Conseil régional de Basse-Normandie / DREAL Basse-Normandie / FEADER. Villers-Bocage : Conservatoire botanique national de Brest, 51 p.

DORTEL F., MAGNANON S., BRINDEJONC O., 2015 - *Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire. Évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN*. Conseil régional des Pays de la Loire / DREAL Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 53 p., 4 annexes.

IUCN Standards and Petitions Subcommittee (2011) - *Guidelines for using the IUCN Red List categories and criteria. Version*

9.0. En ligne sur : www.iucnredlist.org (rubrique Resources / Red list training (consulté en janvier 2014))

UICN France (2011) - *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées – Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration*. Paris, France. 60 p. En ligne sur : www.iucn.fr/IMG/pdf/Guide_pratique_Listes rouges regionales_especes_menacees.pdf (consulté en janvier 2014)

QUÉRÉ E., MAGNANON S., BRINDEJONC O., 2015 - *Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne. Évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN*. DREAL Bretagne / Conseil régional de Bretagne / FEDER. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 44 p., 3 annexes.

³ En ne tenant pas compte des taxons hybrides ni des taxons douteux (qui n'ont pas été évalués).